

PROCÈS-VERBAL

Comité syndical du 5 février 2025

Date de convocation : 23 janvier 2025

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Absente
	Suppléante	Nathalie JAMET	Absente
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Excusée
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Excusée
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	Excusé
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Excusée
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Excusée
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Frédéric PAILLOUX	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Présent
	Suppléante	Évelyne PETIOT	
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Présent
	Suppléante	Annabelle LELONG	
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Présent
	Suppléant	Stéphane PETIT	
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Absent
	Suppléante	Agnès PERROT	Absente
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Présente
	Suppléant	Patrick DAVID	
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Excusé
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Excusé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Absent
	Suppléant	Olivier PONROY	Absent
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Excusé
	Suppléant	Christophe MORIN	Excusé
MÉOBECQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Présent
	Suppléante	Martine BOPPER	
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Présente
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Présent
	Suppléante		
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Présent
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Notwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Absente
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Présent
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Excusée

Membres en exercice	37
Membres présents	18
Pouvoirs	8
Gil AVÉROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Marc BLANCHET donne pouvoir à Jean PINIER	1
Catherine DUPONT donne pouvoir à Jean-Michel FORT	1
Tony IMBERT donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Martine LACOTTE donne pouvoir à Jacques BREUILLAUD	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Dany BADET	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Bernard AUJEAN	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Christine RENAUDET	1
Nombre total de votes comptabilisés	26

INVITÉS (ÉES)		
Hubert MOUSSET	MÉOBECQ	Présent
Yolande BADET	MÉOBECQ	Présente
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Jean PINIER

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'an deux mil vingt-cinq le 5 février à dix-huit heures à Méobecq (salle Saint-Pierre) sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE.

Le Président a remercié Messieurs Hubert MOUSSET, Maire de Méobecq, et Dany BADET, adjoint et membre du Comité Syndical, pour l'accueil du Comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre en ce lieu.

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé ensuite l'ordre du jour de la présente réunion :

- Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance ;
- Point n° 2 : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 4 décembre 2024 ;
- Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2024 ;
- Point n° 4 : Approbation du compte administratif 2024 ;
- Point n° 5 : Approbation de l'affectation des résultats 2024 ;
- Point n° 6 : Approbation du budget primitif 2025 ;
- Point n° 7 : Nomenclature comptable M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement ;
- Point n° 8 : Validation de la convention d'objectifs et de moyens (Convention Région – Territoires 2024-2030) à signer avec la Région Centre Val de Loire ;
- Point n° 9 : Validation des programmes d'actions des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2024-2030 ;
- Point n° 10 : Projet de candidature à un nouveau contrat d'Objectif Territorial sur les Energies Renouvelables (COT EnR) pour la période 2025-2029 ;
- Point n° 11 : Projet Alimentaire Territorial : point d'information sur les démarches en cours ;
- Point n° 12 : Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 ;
- Point n° 13 : Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033 ;
- Point n° 14 : Modification du règlement sur le télétravail ;
- Point n° 15 : Questions diverses / agenda.

Point n°1 : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que, conformément aux nouvelles dispositions portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements (ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et décret d'application n°2021-1311) depuis le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal et les délibérations prises lors des Comités Syndicaux doivent être cosignées par un secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A DÉSIGNÉ comme secrétaire de séance Monsieur Jean PINIER.

Point n° 2 : approbation du procès-verbal du Comité syndical du 4 décembre 2024

Monsieur Luc DELLA-VALLE a rappelé que le Comité syndical s'était réuni le 4 décembre 2024 à Jeu-les-Bois, le procès-verbal de cette réunion avait été transmis aux membres du Comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le procès-verbal du Comité syndical du 4 décembre 2024

(Délibération CS 25-02-01)

Point n° 3 : Approbation du compte de gestion 2024

Sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de 1^{er} Vice-Président, Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sortie de séance, il a été parcouru le compte de gestion pour l'année 2024 transmis au syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre par le service de Gestion comptable.

Celui-ci peut être consulté dans les locaux du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre au 38 Place Voltaire à Châteauroux.

En synthèse, celui-ci montre les résultats suivants en tout point identique au Compte Administratif 2024 :

Résultats budgétaires de l'exercice :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	695 019.42	124 200.20	819 219.62
Titres de recettes émis (b)	607 098.85	29 040.50	636 139.35
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	607 098.85	29 040.50	636 139.35
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	695 019.42	124 200.20	819 219.62
Mandats émis (f)	539 423.31	53 498.72	592 922.03
Annulations de mandats (g)	14.47		14.47
Dépenses nettes (h = f - g)	539 408.84	53 498.72	592 907.56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	67 690.01		43 231.79
(h - d) Déficit		24 458.22	

Résultats d'exécution du budget principal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	90 644.10	-24 458.22	66 185.88
Fonctionnement	29 675.42	67 690.01	97 365.43
Total	120 319.52	43 231.79	163 551.31

Les résultats budgétaires présentés sont globalement positifs grâce à des économies réalisées et de nouvelles recettes obtenues pour financer les projets portés par le Pays, et ceci malgré le retard de versement de certaines subventions. Fin 2024 le Pays attendait le versement de 218 237.17€ de subventions (LEADER, FEADER et DRAAF) pour des opérations réalisées en 2023 et en 2024.

Il n'a pas été nécessaire de recourir à une nouvelle ligne de trésorerie en 2024, la situation budgétaire s'améliore mais nécessite toutefois toujours le maintien d'une attention continue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A PRIS ACTE du Compte de Gestion 2024 qui est en tout point identique au Compte Administratif 2024.

(Délibération CS 25-02-02)

Point n° 4 : Approbation du compte administratif 2024

Sous la présidence de Monsieur Nicolas THOMAS en qualité de 1^{er} Vice-Président, Monsieur Luc DELLA-VALLE étant sorti de séance, les membres du Comité Syndical examinent le Compte Administratif 2024.

Compte Administratif 2024 :

	Résultat de fonctionnement	Résultat d'investissement
Titres émis en 2024	607 098.85	29 040.50
Mandats émis en 2024	539 408.84	53 498.72
Résultat de clôture 2024	67 690.01	-24 458.22

En fonctionnement, les recettes s'élèvent à 607 098.85 euros et les dépenses à 539 408.84 euros, soit un excédent de 67 690.01 euros.

En investissement, les recettes s'élèvent à 29 040.50 euros et les dépenses à 53 498.72 euros, soit un déficit de 24 458.22 euros.

Parmi les lignes de dépenses importantes, Monsieur Nicolas THOMAS souligne les contrats de prestations de service (article 611) pour un montant global de 58 120,17 €. Il s'agit des prestations pour l'animation Natura 2000 et du PAEC de la vallée de l'Indre (Chambre d'agriculture 36 et 37, Indre Nature, Caudalis,...). On retrouve également deux actions pour l'animation du PAT (association coopérative scolaire et le CPIE Brenne-Berry), ainsi que deux actions (Biotope et Jourdas) pour l'animation de la démarche CARhab (cartographie des habitats Natura 2000).

L'article 61521 (entretiens de terrains), pour un montant de 7 632,68 €, concerne l'achat des plantations pour les opérations annuelles de plantations de haies. L'article 617 (études et recherches), pour un montant de 33 110,00 €, comprend les dépenses d'études pour la restauration de sites sur la vallée de l'Indre (Indre Nature et Caudalis) et le paiement d'un acompte de l'étude Inter-PAT départementale (BASIC). L'article 6228 (divers : autres services extérieurs), d'un montant de 24 311,70 €, concerne l'accompagnement technique des chambres d'agriculture 36 et 37 pour les MAEC, ainsi que le financement de l'action auprès des Jeunes Agriculteurs dans le cadre du PAT (action de communication financée par la DRAAF dans le cadre des JO).

L'article 6238 (divers : publicité, publications, ...), pour un montant de 9 895,65 €, concerne la publication pour l'appel d'offres de l'étude inter-PAT 36 (DEMATIS), la reproduction et réalisation des panneaux Natura 2000 et pour l'expo photo "PAT" à Balsanéo (Protec et Laserphot) ainsi que les frais de l'inauguration (Douelle). Enfin les dépenses de l'article 6281 (concours divers), pour un montant de 4 488,09 €, portent sur l'ensemble des cotisations versées par le syndicat.

Pour ce qui concerne les principales lignes de recettes, il s'agit des comptes 74758 (contributions des EPCI), 74788 (participation de l'ADEME pour l'animation du COT EnR et l'étude départementale sur l'alimentation et de l'Etat au titre de l'ingénierie du Fonds Vert) et 7472 (diverses subventions de la Région).

Budget Vert 2024 :

Pour la première année le Pays Castelroussin Val de l'Indre est dans l'obligation de présenter une annexe sur l'« Impact du budget pour la transition écologique » (budget vert). Cette disposition concerne uniquement les dépenses d'investissement, et pour le Pays le compte 2031 « Frais d'études ».

Les axes suivants des objectifs de transition écologique sont concernés :

- A compter du CA/du CFU 2024 (et par anticipation du CFU 2025) :
 - o Axe 1 atténuation du changement climatique
 - o Axe 6 préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles
- A compter du CFU 2027 seront également visés les axes suivants :
 - o Axe 2 adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
 - o Axe 3 gestion des ressources en eau
 - o Axe 4 transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
 - o Axe 5 prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols.

Sur le compte administratif 2024 les études suivantes sont prises en considération :

- UGAP - Conseil en stratégie pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre : accompagnement à la définition d'une stratégie de développement économique et social territorial et pilotage d'un projet
- CEREMA - Diagnostic de l'ICU (îlots de chaleur urbains) pour le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Sur l'axe 1 (atténuation du changement climatique), il est proposé de classer les études en fonction de leur impact pour la transition écologique selon le tableau suivant :

	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Stratégie de développement économique	41 086,98 €			41 086,98 €	
Diagnostic de l'ICU (îlots de chaleur urbains)	10 560,00 €	10 560,00 €			

Sur l'axe 6 (préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles), il est proposé de classer les études en fonction de leur impact pour la transition écologique selon le tableau suivant :

	Total des dépenses mandatées	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Stratégie de développement économique	41 086,98 €			41 086,98 €	
Diagnostic de l'ICU (îlots de chaleur urbains)	10 560,00 €	10 560,00 €			

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A APPROUVÉ ET ADOPTÉ le compte administratif pour l'année 2024
- A APPROUVÉ ET ADOPTÉ l'annexe portant sur l' « Impact du budget pour la transition écologique » (budget vert) telle que proposée pour les dépenses d'investissement, compte 2031 « Frais d'études ».

(Délibération CS 25-02-03)

Point n°5 : Approbation de l'affectation du compte de résultats 2024

Le Comité Syndical constate le Compte Administratif 2024 et statue sur l'affectation des résultats 2024 selon le tableau suivant :

16000 PAYS CASTELROUSSIN VAL DE L'INDRE			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Excédent 2023 repris	29 675.42	Excédent 2023 repris	90 644.10
Recettes 2024	607 098.85	Recettes 2024	29 040.50
Sous total	636 774.27	Sous total	119 684.60
Déficit 2023 repris	0	Déficit 2023 repris	0
Dépenses 2024	539 408.84	Dépenses 2024	53 498.72
Sous total	539 408.84	Sous-total	53 498.72
Excédent de fonctionnement 2024	67 690.01	Déficit d'investissement 2024	24 458.52
Excédent à reporter	97 365.43	Excédent à reporter	66 185.88

Au résultat de clôture de l'exercice 2024 est ajoutée la reprise des résultats 2023, à savoir :

- un excédent de 29 675.42 euros en fonctionnement
- un excédent de 90 644.10 euros en investissement.

Les résultats de clôture 2024 sont les suivants :

- un excédent de 97 365.43 euros en fonctionnement
- un excédent de 66 185.88 euros en investissement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A AFFECTÉ le résultat excédentaire de fonctionnement 2024 au budget de fonctionnement 2025 soit 97 365,43 euros (compte 002),
- A AFFECTÉ le résultat excédentaire d'investissement 2024 au budget d'investissement 2025 soit 66 185.88 euros (compte 001).

(Délibération CS 25-02-04)

Point n° 6 : Approbation du Budget Primitif 2025

Monsieur Luc DELLA-VALLE procède à la présentation détaillée des budgets de fonctionnement et d'investissement conformément aux documents transmis à l'ensemble des membres du Comité Syndical. Pour rappel, le calendrier d'élaboration du budget primitif est le suivant :

- Examen du ROB en bureau syndical le 14 novembre 2024
- ROB approuvé en comité syndical le 4 décembre 2024
- Examen du BP 2025 en bureau syndical le 22 janvier 2025
- Vote du BP 2025 en comité syndical ce jour.

La section fonctionnement du Budget Primitif 2025 s'équilibre à hauteur de **808 348,43 euros**.

Les éléments détaillés de la section de fonctionnement sont présentés ci-après :

Dépenses :

Comptes	Libellés	BP 2024	CA 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
C011	Charges à caractère général	330 070,00 €	191 859,49 €	421 781,50 €
60612	Energie - Electricité	5 000,00 €	2 730,66 €	5 000,00 €
60622	Carburants	1 500,00 €	842,44 €	1 500,00 €
60623	Alimentation	150,00 €	99,89 €	200,00 €
60628	Autres fournitures non stockées	18 000,00 €	5 893,82 €	18 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	300,00 €	115,77 €	300,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	500,00 €	339,94 €	800,00 €
60636	Habillement et vêtements de travail	100,00 €	0,00 €	100,00 €
6064	Fournitures administratives	800,00 €	823,87 €	1 500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	600,00 €	34,53 €	500,00 €
611	Contrats de prestations de services (études environ./appels de fonds)	72 400,00 €	58 120,17 €	100 398,00 €
61228	Autres (crédit bail mobilier autre : voiture/photocopieur)	4 000,00 €	4 273,34 €	5 000,00 €
6132	Locations immobilières	16 800,00 €	13 219,20 €	20 000,00 €
61521	Entretien terrains (fourniture de plants : consommables)	22 000,00 €	7 632,68 €	20 000,00 €
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00 €	120,00 €	1 000,00 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 700,00 €	2 795,05 €	3 000,00 €
6156	Maintenance	3 000,00 €	1 958,94 €	3 000,00 €
6161	Multirisques	10 000,00 €	7 834,35 €	12 500,00 €
617	Etudes et recherches (leader/autres)	98 100,00 €	33 110,00 €	143 533,50 €
6182	Documentation générale et technique	400,00 €	335,91 €	500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	700,00 €	0,00 €	700,00 €
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00 €	324,10 €	3 000,00 €
6228	Divers (autres services extérieurs) : prestation chambre d'agriculture, etc...	39 500,00 €	24 311,70 €	39 500,00 €
6231	Annonces et insertions	400,00 €	420,00 €	800,00 €
6234	Réceptions	500,00 €	177,31 €	1 000,00 €
6236	Catalogues	1 000,00 €	946,80 €	1 500,00 €
6238	Divers (publicité, publication, relations publiques)	11 000,00 €	9 895,65 €	15 000,00 €
6241	Transports de biens	500,00 €	938,00 €	1 500,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	2 400,00 €	1 972,13 €	3 000,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	297,73 €	700,00 €
6262	Frais de télécommunications	3 000,00 €	719,88 €	3 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00 €	4 488,09 €	6 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 500,00 €	2 439,62 €	3 500,00 €
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 100,00 €	1 200,00 €	1 400,00 €
6288	Autres services extérieurs	120,00 €	329,92 €	350,00 €
63512	Taxes foncières	3 500,00 €	3 118,00 €	4 000,00 €
C012	Charges de personnel et frais assimilés	309 775,84 €	298 296,88 €	325 000,00 €
6218	Autre personnel extérieur	1 500,00 €	0,00 €	500,00 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00 €	189,74 €	300,00 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 000,00 €	4 268,94 €	5 000,00 €
64111	Rémunération principale titulaires	97 170,00 €	104 163,98 €	110 000,00 €
64112	SFT, indemnité de résidence	1 565,20 €	1 476,84 €	1 700,00 €
64113	NBI	1 733,40 €	0,00 €	1 500,00 €
64131	Rémunérations	124 558,00 €	122 300,92 €	128 000,00 €
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	52 242,41 €	47 022,14 €	52 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 590,80 €	13 917,99 €	17 500,00 €

6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 916,03 €	4 845,33 €	6 000,00 €
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 500,00 €	0,00 €	1 000,00 €
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 200,00 €	0,00 €	500,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00 €	111,00 €	1 000,00 €
C042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 363,58 €	28 847,98 €	35 656,93 €
6811	Dot. amort. immos incorporelles	30 363,58 €	28 847,98 €	35 656,93 €
C65	Autres charges de gestion courante	23 310,00 €	20 404,49 €	24 410,00 €
65311	Indemnités de fonction	21 800,00 €	19 062,60 €	22 800,00 €
65313	Cotisations de retraite	1 500,00 €	1 340,28 €	1 600,00 €
65888	Autres	10,00 €	1,61 €	10,00 €
C66	Charges financières	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
6688	Autres	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total général		695 019,42 €	539 408,84 €	808 348,43 €

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Compte 60 : achats et variation des stocks : budget 2024 maintenu et en légère hausse sur certains postes afin d'anticiper les augmentations possibles dans le contexte d'incertitude (attente du PLF 2025 non voté à ce jour).
- ⇒ Compte 61 : services extérieurs :
 - En 611 : budget en hausse en prévision pour les contrats de prestation de services (suivis naturalistes du site Natura 2000, accompagnement technique pour les MAEC, ...).
 - En 61521 : budget maintenu pour l'achat des plants dans le cadre de l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies ? ».
 - En 617 : budget en hausse marquée afin de financer les études prévues dans le domaine de l'environnement (PNA vallée de l'Indre, ABC de la CCVIB, nouvelle opération « Voulez-vous planter des haies ? », ...) et permettre la poursuite de nouvelles actions pour la mise en œuvre du PAT dont l'étude départementale sur l'alimentation pour laquelle le Pays Castelroussin Val de l'Indre est le chef de file.
- ⇒ Compte 62 : autres services extérieurs :
 - En 6228 : maintien du budget identifié pour l'accompagnement technique auprès du Pays pour les MAEC 2025 assuré par les chambres d'agriculture 36 et 37.
 - En 6238 : maintien d'un budget notamment pour les actions de communication financées par ailleurs (Natura 2000, ...) ainsi que d'autres dépenses liées à des actions et outils de communication sur les missions portées par le Pays.
 - En 6281 : budget pour l'adhésion à diverses structures prévue en hausse.
- ⇒ Compte 63 : légère hausse prévue des cotisations et taxe foncière payée à l'OPAC 36.
- ⇒ Compte 64 : charges de personnel :
L'évolution de la structure des effectifs et des dépenses de personnel depuis fin 2023 nécessite de prévoir :
 - Une hausse prévisionnelle des charges de personnel liée à l'ancienneté des agents (changement d'échelon et avancement de grade) ;
 - Une possible hausse du point d'indice pour prendre en compte l'inflation
 - Le recrutement d'un stagiaire ou agent non permanent afin d'apporter un appui ponctuel pour l'ensemble des nouvelles missions liées à l'environnement (poste financé par ailleurs).

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses de la section de fonctionnement (56,57% sur la période 2018-2023, proportion qui baisse à 55% en 2024 malgré la hausse des dépenses de fonctionnement elle-même compensée par une hausse des recettes grâce aux subventions obtenues par ailleurs). A noter que le dernier poste de chargé de mission créé en 2023 est entièrement financé par de nouvelles recettes (subventions du Fonds Vert de l'Etat et du CRST par la Région).

- ⇒ Compte 68 : légère hausse du budget prévue, conformément aux prévisions établies avec les services fiscaux, pour les dotations aux amortissements et aux provisions.
- ⇒ Comptes 65 et 66 : légère hausse prévue du cadre de la dépense pour anticiper les hausses éventuelles dues à l'inflation.

Recettes :

Comptes	Libellés	BP 2024	CA 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
C002	Résultat de fonctionnement reporté	29 675,42 €	0,00 €	97 365,43 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	29 675,42 €	0,00 €	0,00 €
C013	Atténuations de charges	700,00 €	268,37 €	700,00 €
619	RRR obtenus sur services extérieurs	200,00 €	50,37 €	200,00 €
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	200,00 €	0,00 €	200,00 €
6479	Rembours sur autres charges sociales	300,00 €	218,00 €	300,00 €
C70	Produits des services du domaine et ventes diverse	600,00 €	600,00 €	600,00 €
706888	Autres	600,00 €	600,00 €	600,00 €
C74	Dotations et participations	660 544,00 €	600 881,45 €	705 583,00 €
7472	Participation régions	176 361,00 €	177 596,70 €	154 950,00 €
7473	Participation départements	13 340,00 €	13 340,00 €	13 340,00 €
74748	Participation autres communes	42 956,00 €	34 611,34 €	58 048,00 €
74758	Participation autres groupements	204 466,00 €	204 466,25 €	204 466,00 €
74773	Participation FEADER	105 210,00 €	41 359,62 €	153 349,00 €
747888	Autres (participations - autres organismes)	113 211,00 €	124 085,62 €	117 430,00 €
74888	Autres (participation : aides plantations)	5 000,00 €	5 421,92 €	4 000,00 €
C75	Autres produits de gestion courante	3 500,00 €	5 349,03 €	4 100,00 €
752	Revenus des immeubles	3 000,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
75888	Autres	500,00 €	1 749,03 €	500,00 €
Total général		695 019,42 €	607 098,85 €	808 348,43 €

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Résultat reporté : l'excédent de l'année 2024 a été reporté.
- ⇒ Compte 70 : produits des services, du domaine et ventes diverses : prestations de création graphique et de mise en page de bulletins municipaux (3 communes bénéficiaires)
- ⇒ Compte 74 : dotations et participations :
 - 7472 : Région, DREAL et DRAAF : Animation territoriale du CRST, nouvelle opération « haies », animation et actions TVB, animation et actions du PAT et animation du site Natura 2000 et du PAEC.
 - 7473 : contribution inchangée du Conseil Départemental de l'Indre.

- 74758 : contributions des EPCI maintenue conformément aux dispositions validées lors de l'examen du ROB (2,2941 euros par habitant), d'où les montants par EPCI suivants :
 - 173 004,96 euros pour Châteauroux Métropole
 - 31 461,29 euros pour la CCVIB.
- 74748 : Leader : plusieurs soldes de subventions à percevoir sur la programmation 2014-2022 et premières subventions prévues sur la nouvelle programmation.
- 7477 : Fonds structurels européens (FEADER hors Leader) : subventions à recevoir portant sur les prestations suivantes : animation Natura 2000 et animation du PAEC pour les années 2023 et 2024.
- 7478 : autres organismes : hausse attendue, sont prévus les paiements pour la participation annuelle de l'ADEME pour l'animation du COT EnR et l'étude départementale sur l'alimentation et de l'Etat au titre de l'ingénierie du Fonds Vert.
- 7488 : autres participations : elles concernent les bénéficiaires de l'opération « Voulez-vous (re)planter des haies ? » qui contribuent aux dépenses des plants et fournitures et à l'animation TVB.

⇒ Compte 75 : autres produits : loyer de l'association A3P hébergée dans les locaux du Pays.

La section d'investissement du Budget Primitif 2025 s'équilibre à hauteur de **103 568,58 euros**.
Les éléments détaillés de la section d'investissement sont présentés ci-après :

Dépenses :

Comptes	Libellés	BP 2024	CA 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
C20	Immobilisations incorporelles	108 000,00 €	52 093,98 €	88 368,58 €
202	Frais réalisation documents urbanisme	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
2031	Frais d'études	73 000,00 €	51 646,98 €	55 368,58 €
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00 €	447,00 €	3 000,00 €
C21	Immobilisations corporelles	16 200,20 €	1 404,74 €	15 200,00 €
2175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	3 000,00 €	1 079,75 €	2 000,00 €
21838	Autre matériel informatique	5 700,20 €	0,00 €	5 700,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 500,00 €	324,99 €	3 500,00 €
2185	Matériel de téléphonie	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total général		124 200,20 €	53 498,72 €	103 568,58 €

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Compte 20 : immobilisations incorporelles :
 - Maintien d'une enveloppe pour lancer, le cas échéant, la mise à jour, établir un bilan intermédiaire ou travailler sur une thématique spécifique pour le suivi du SCoT.
 - Budget prévu en baisse (l'étude sur les îlots de chaleur urbains et la stratégie de développement économique, payées sur cette ligne, ont été clôturées en 2024), mais maintenu pour la réalisation d'une étude sur les trames noires voirie, le cas échéant, sur une étude d'aménagement afin de traiter des îlots de chaleur.
- ⇒ Compte 21 : immobilisations corporelles :
 - Maintien d'un budget pour l'acquisition de matériels de bureau et informatique pour permettre le renouvellement du matériel parfois ancien.

Recettes :

Comptes	Libellés	BP 2024	CA 2024	BUDGET PRIMITIF 2025
C001	Solde d'exécution de la section d'investissement re	90 644,10 €	0,00 €	66 185,88 €
001	Solde d'exécution section investissement	90 644,10 €	0,00 €	0,00 €
C040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	30 363,58 €	28 847,98 €	35 656,93 €
2802	Frais liés à la réalisation de document	25 560,51 €	23 560,56 €	23 161,57 €
28031	Frais d'études	0,00 €	3 132,84 €	10 329,40 €
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 604,88 €	787,77 €	223,50 €
28175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	75,36 €	216,24 €	187,19 €
281838	Autre matériel informatique	2 517,57 €	383,50 €	683,50 €
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	605,26 €	632,99 €	937,69 €
28185	Matériel de téléphonie	0,00 €	134,08 €	134,08 €
C10	Dotations, fonds divers et réserves	192,52 €	192,52 €	225,77 €
10222	FCTVA	192,52 €	192,52 €	225,77 €
C21	Immobilisations corporelles	3 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €
2175738	Autre mat. et outillage de voirie (mad)	3 000,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total général		124 200,20 €	29 040,50 €	103 568,58 €

Les principaux points suivants sont à noter :

- ⇒ Résultat reporté : l'excédent de l'année 2024 a été reporté.
- ⇒ Compte 28 : budget prévu en hausse conformément aux prévisions établies avec les services fiscaux pour les amortissements des immobilisations.
- ⇒ Compte 10 : montant de FCTVA prévu au plus juste.
- ⇒ Compte 21 : immobilisations prévues pour le matériel de jalonnement pour l'itinéraire équestre d'Artagnan.

Après l'avis favorable du Bureau syndical le 22 janvier 2025, il convient de procéder au vote du Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A APPROUVÉ ET A ADOPTÉ le Budget Primitif 2025

(Délibération CS 25-02-05)

Point n° 7 : Nomenclature comptable M57 : mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que depuis le basculement à la nomenclature M57 (développée) le 1^{er} janvier 2024, il est nécessaire de procéder à un certain nombre de décisions préalables à cette mise en application. C'est dans ce cadre que le Syndicat du Pays Castelroussin Val de l'Indre est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

En effet, la nomenclature M 57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le Comité Syndical l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Comité Syndical le pouvoir de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Président est tenu d'informer le Comité Syndical des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité

- A AUTORISÉ le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les documents afférents.

(Délibération CS 25-02-06)

Point n° 8 : Validation de la convention d'objectifs et de moyens (Convention Région– Territoires 2024-2030) à signer avec la région Centre Val de Loire

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle la démarche de concertation menée depuis le début de l'année 2024 avec la Région Centre-Val de Loire, qui vise à aboutir à la signature des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST). Il est prévu en amont la signature d'une Convention d'objectifs et de moyens (Conventions Région-Territoires : ambitions partagées 2030).

La concertation et la convention associent les collectivités des territoires du Pays Castelroussin Val de l'Indre et du Pays et de la Communauté de Communes d'Eguzon - Argenton - Vallée de la Creuse, à l'échelle d'un nouveau bassin de vie défini par la Région.

Cette convention est soumise pour validation à la Commission Permanente Régionale le 31 janvier 2025, il appartient donc au Comité Syndical de valider également cette convention.

Celle-ci est signée à l'échelle du bassin de vie entre la Région et les collectivités suivantes : le Pays Castelroussin Val de l'Indre, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, la commune de Châteauroux, le Pays Val de Creuse Val d'Anglin, la Communauté de Communes Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, la Commune d'Argenton-sur-Creuse et le Parc Naturel Régional de la Brenne.

Cette convention fixe divers points en amont de la signature des CRST, principalement :

- Les principaux enjeux sur le territoire partagés entre la Région et les collectivités
- La durée de cette convention, avec une date d'achèvement fixée au 31 décembre 2030
- La gouvernance prévue afin d'assurer le pilotage et le suivi de celle-ci, prévoyant de réunir a minima une fois par an les présidents des collectivités signataires
- Les engagements financiers de la Région au titre des CRST.

Pour mémoire ceux-ci sont globalement similaires à la période 2018-2024 pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à savoir 16 282 000 € (dont 2 000 000 € au titre du Fonds Sud). Une partie est réservée à l'échelle du Pays, à savoir :

- 650 000 € pour le dispositif A Vos ID
- 632 000 € affectés pour les missions et les actions portées à l'échelle du Pays, dont 210 000 € (35 000 € par an) sur la période de 6 ans pour le financement de l'animation territoriale des CRST.

La convention Région-Territoires : ambitions partagées 2030 entre la Région Centre Val de Loire et le Bassin de Vie de Châteauroux (2024-2030) avait été transmise préalablement à cette réunion.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité

- A VALIDÉ la convention d'objectifs et de moyens (convention Région-Territoires 2024-2030)
- A AUTORISÉ le Président à signer tous les documents afférents.

(Délibération CS 25-02-07)

Point n°9 : Validation des programmes d'actions des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) 2024-2030

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle qu'en parallèle de la préparation de la Convention d'Objectifs et de Moyens, la Région et les EPCI du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre ont travaillé à l'élaboration des prochains Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST), en concertation avec les élus des communes du territoire.

Dorénavant ceux-ci seront établis et signés à l'échelle des EPCI (Châteauroux Métropole et la communauté de communes Val de l'Indre Brenne).

Les enveloppes financières pour chacun des CRST sont réparties en concertation avec la Région sur la base des projets proposés par les collectivités et acteurs du territoire et selon une clé de répartition proposée par le territoire basée sur la population de chacun des EPCI :

Enveloppe globale à répartir : 16 282 000 €			
dont ingénierie territoriale : 210 000 €			
dont A VOS ID : 650 000 €			
dont actions du Pays (biodiversité, PAT,...) : 422 000 €			
Reste : 15 000 000 €			
Projet IFSI-IFAS (Région) 1 000 000 €			
dont 2 M€ de Fonds Sud (1 M€ pour chaque EPCI)			
Reste à répartir par EPCI : 12 000 000 €			
Base / clé CRST 2018-2024 :	Total (y/c Fonds Sud) :	Dont Priorité 1 / 6 ans :	Dont Priorité 2 / 6 ans :
- CACM (84,29%) :	12 114 800 €	4 845 920 €	7 268 880 €
Total (cible / 3 ans) :	6 057 400 €	2 422 960 €	3 634 440 €
- CCVIB (15,71%) :	2 885 200 €	1 154 080 €	1 731 120 €
Total (cible / 3 ans) :	1 442 600 €	577 040 €	865 560 €
Total (6 ans) :	15 000 000 €	6 000 000 €	9 000 000 €

(y/c Projet IFSI-IFAS
(Région) = 1M€)

Si l'engagement global de la Région porte sur une durée de six ans, chaque CRST fixe les financements sur deux périodes de trois ans avec la possibilité de report de crédits entre les deux périodes et entre les deux EPCI. Les maquettes financières des CRST ont été établies pour la première période de trois ans.

Parallèlement il a été nécessaire de respecter le nouveau cadre d'intervention des CRST fixé par la Région :

- Un premier bloc d'intervention, portant sur les domaines de la biodiversité, des mobilités, la transition énergétique, l'animation des PAT, ... doit intégrer a minima 40% des crédits du CRST pour les projets concernés, dont 10% spécifiquement pour les actions en faveur de la biodiversité
- Le deuxième bloc d'intervention porte sur les services, l'économie, la culture, ... et concernera 60% maximums des crédits du CRST.

Après 2 réunions de concertation avec le vice-président de la Région Dominique ROULLET et les élus des EPCI, le 28 novembre 2024 et le 9 janvier 2025, les projets de maquette financière ont été finalisés selon les dispositions suivantes :

- Pour la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne (période 2024-2027) :
 - 18 projets identifiés proposés
 - 1 442 600 € de subvention régionale.
- Pour Châteauroux Métropole (période 2024-2027) :
 - 44 projets identifiés proposés
 - 6 057 350 € de subvention régionale.

Les projets de maquettes financières comprenant les projets à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre, de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et de Châteauroux Métropole ont été transmis préalablement à cette réunion.

Après dépôt à la Région, les deux contrats feront l'objet d'une négociation avec celle-ci et d'une présentation lors d'une réunion de la commission de l'aménagement du territoire du Conseil Régional Centre Val de Loire, associant le Pays Castelroussin Val de l'Indre, Châteauroux Métropole, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et le Conseil de Développement.

- Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité
- A AUTORISÉ le Président à transmettre et à négocier les contrats avec le Conseil Régional Centre Val de Loire,
 - A AUTORISÉ le Président à signer les deux contrats avec le Conseil Régional Centre Val de Loire à la suite de la négociation,
 - A AUTORISÉ le Président à signer tous les documents afférents.

(Délibération CS 25-02-08)

Point n°10 : Projet de candidature à un nouveau contrat d'Objectif Territorial sur les Energies Renouvelables (COT EnR) pour la période 2025-2029

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que suite au premier Contrat d'Objectifs Territorial sur les énergies renouvelables (COT EnR) mené entre 2019 et 2021 à l'échelle des Pays Castelroussin Val de l'Indre et de Valençay en Berry signé avec l'ADEME, un second COT est actuellement en cours. Débuté le 18/04/2022, il prendra donc fin en avril 2025 et les objectifs fixés par l'ADEME dans le cadre de ce COT, c'est-à-dire la réalisation de 10 projets dont, à minima, 2 projets de géothermie, devraient être atteints.

Pour mémoire ce dispositif contractuel permet de mobiliser les subventions de l'ADEME au titre du Fonds Chaleur (60% pour les études de faisabilité et 45% pour les investissements). De plus les aides de l'ADEME peuvent être complétées, selon chaque projet, par des subventions de la Région ou de l'Europe (FEDER).

Lors du 1^{er} COT les projets suivants, localisés sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, avaient été financés :

- Chaufferie biomasse et réseau de chaleur à Neuillay-les-Bois (divers bâtiments publics) ;
- Géothermie à Niherne (école, cantine et médiathèque) ;
- Géothermie à Châteauroux (Balsanéo).

Dans le cadre du 2^{ème} COT les projets d'ores et déjà validés, ou en cours de montage, sont les suivants :

- Chaufferie biomasse de la scierie Robert à Ardentes (projet financé) ;
- Extension du réseau de chaleur urbain associé à la chaufferie Biomasse du quartier Beaulieu de Châteauroux par l'OPAC de l'Indre (en cours d'instruction) ;
- Géothermie sur sondes de l'Espace Social de Proximité 36 de Touvent à Châteauroux portée par le Conseil Départemental de l'Indre (en cours d'instruction) ;
- Géothermie pour le chauffage de l'école à Jeu-les-Bois (en cours de dépôt).

Ainsi les deux Pays Castelroussin Val de l'Indre et Valençay en Berry se sont déjà rapprochés de l'ADEME afin de préparer le lancement d'une 3^{ème} génération de COT Enr. Les perspectives budgétaires défavorables annoncées au niveau national pour l'ADEME ne devraient pas impacter cette dynamique. Parmi les évolutions : la durée des prochains COT Enr sera portée de trois à quatre ans et une réévaluation à la hausse est prévue pour les financements d'ingénierie confiés aux opérateurs en charge de l'animation (les Pays) et des études techniques (SDEI 36 et ADEFIBOIS Berry).

Certains projets sont d'ores et déjà en cours d'étude et devraient mobiliser les financements du prochain COT Enr, notamment le projet de chaufferie biomasse de la commune de Buzançais, l'extension du réseau de chaleur urbain porté par la commune de Châteauroux, ainsi qu'un nouveau projet de géothermie sur sondes du Conseil Départemental pour la Maison des Sports à Châteauroux.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A VALIDÉ l'engagement du Pays Castelroussin Val de l'Indre à travers un nouveau COT Enr pour la période 2025-2029,
- A APPROUVÉ la désignation du Pays de Valençay-en-Berry, en tant qu'opérateur territorial, porteur du COT Enr pour le compte des deux territoires,
- A AUTORISÉ le Président à mener toutes les démarches et à signer tous documents afférents à ce projet et au contrat d'objectif territorial sur les énergies renouvelables.

(Délibération CS 25-02-09)

Point n°11 : Projet Alimentaire Territorial : point d'information sur les démarches en cours

Monsieur Michel GEORJON introduit ce point qui vise à présenter les différentes démarches et actions en cours sur l'alimentation, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT), portées ou accompagnées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Madame Clara CHANZY effectue en premier lieu un point d'actualité concernant la fin de la labellisation de niveau 1 du PAT et la candidature au niveau 2. Une prochaine réunion du CLAP (Comité Local de l'Alimentation de Proximité) est envisagée au cours du printemps afin d'alimenter le dossier de candidature.

Parmi les sujets qui devront être détaillés dans ce dossier, certaines dispositions nécessiteront un point d'attention particulier :

- Les sujets liés au foncier doivent être présentés en lien avec le SCoT, les PLU(i), le PCAET, la stratégie régionale Ambitions agriculture 2030, le SRADDET, etc.
- La mise à disposition d'au moins un équivalent temps plein pour l'animation et la coordination du PAT à minima sur 5 ans.
- La réalisation d'un plan de financement pour les 5 ans de labellisation de niveau 2.

Ensuite est présenté l'avancement du projet « Mettons fin à la précarité alimentaire en Pays Castelroussin Val de l'Indre » porté conjointement par le Pays avec le CPIE Brenne-Berry.

La première phase du projet a permis la montée en compétence des professionnels, bénévoles et bénéficiaires des structures du secteur de la solidarité (réalisation de fresques agri'alim, d'ateliers divers, visite de ferme et d'un groupement d'achats, ...).

Un évènement culinaire de clôture est prévu au centre socio-culturel de Déols le 25/02/2025 avec un chef itinérant de Montgivray (La popote d'Adri).

La deuxième phase du projet est d'ores et déjà lancée et vise à aboutir sur une alternative complémentaire à l'aide alimentaire, pour une alimentation de qualité et choisie pour toutes et tous. Une participation des élus est attendue sur cette seconde phase pour préparer la suite du projet : territoire, gouvernance, objectifs, partenariats, financements, ...

Un point d'avancement de l'étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental de l'Indre est ensuite présenté.

La validation de cette étude avait été actée lors du comité syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 13/02/2024.

La première phase de l'étude a fait l'objet d'une restitution lors du dernier comité de pilotage le 11/12/2024 et s'appuie sur un travail important réalisé par le prestataire retenu, Le Basic et le GRAP. Ce travail s'appuie notamment sur 38 entretiens réalisés avec un panel d'acteurs représentatifs de chacun des postes du système agro-alimentaire départemental, de la production à la consommation en passant par la transformation et la distribution.

La réalisation d'un portrait du territoire a été effectuée, une synthèse est présentée au cours de la réunion avec la mise en valeur notamment d'un graphique détaillant le métabolisme alimentaire du département de l'Indre.

L'étude se poursuit jusqu'en avril avec, à venir notamment, l'organisation d'un atelier de concertation (« stress test ») le 06/03/2025 afin de tester la résilience des 3 scénarios de relocalisation en cours de construction.

Enfin un zoom est présenté sur la mise en oeuvre de la loi EGAlim et les obligations de télédéclaration sur le logiciel national « Ma Cantine ».

Il en ressort que très peu de collectivités ont à ce jour réussi à organiser la saisie complète des données demandées sur « Ma Cantine ». Les exigences de la loi EGALIM sont également difficiles à respecter intégralement.

Cela n'empêche pas de nombreuses démarches et actions menées, certaines sont citées en exemple au cours de la réunion.

Les communes doivent notamment inciter les gestionnaires et prestataires à alimenter l'outil « Ma Cantine ».

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre peut accompagner les communes pour avancer dans les démarches visant, à terme, à respecter les obligations en matière d'approvisionnement en produits durables, de qualité et biologiques.

Monsieur Luc DELLA-VALLE remercie Clara CHANZY pour cette présentation détaillée et les actions menées.

Les membres du Comité Syndical prennent acte des informations communiquées.

Point n°12 : Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a été consulté par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin en date du 6 novembre 2024 dans le cadre de la préparation du prochain schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2028-2033.

Cette consultation, qui concerne plus particulièrement les enjeux et le programme de travail pour la gestion de l'eau de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne, intervient en application du Code de l'environnement et vise à recueillir les observations et propositions sur les projets de documents transmis dans le cadre de cette consultation.

Cette consultation concerne l'ensemble des habitants et acteurs concernés, dont le Pays Castelroussin Val de l'Indre en tant que structure porteuse d'un SCoT, qui doit délibérer au plus tard le 25 mars 2025.

Le Sdage est un document de planification dans le domaine de l'eau définit pour une période de 6 ans. Ses enjeux s'articulent autour de l'équilibre de la ressource en eau, de la qualité et de la quantité des eaux. Le Sdage Loire-Bretagne actuel, qui porte sur la période de 2022 à 2027, a fixé un certain nombre de dispositions :

1. repenser les aménagements des cours d'eau dans leur bassin versant
2. réduire la pollution par les nitrates
3. réduire la pollution organique, phosphorée et microbiologique
4. maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. maîtriser et réduire les pollutions dues aux micropolluants
6. protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. gérer les prélèvements d'eau de manière équilibrée et durable
8. préserver et restaurer les zones humides
9. préserver la biodiversité aquatique
10. préserver le littoral
11. préserver les têtes de bassin versant
12. faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État a identifié et sollicite ainsi les avis pour la préparation du prochain Sdage sur les enjeux suivants :

- Enjeu 1 « climat » : la politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique
- Enjeu 2 « connaissance » : la connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures
- Enjeu 3 « gouvernance » : les politiques territoriales porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau
- Enjeu 4 « les milieux aquatiques » : la préservation et restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau
- Enjeu 5 « quantité » : la sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau
- Enjeu 6 « qualité » : une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité
- Enjeu 7 « littoral » : la préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A PRIS ACTE des informations communiquées par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin relatives au projet des enjeux et programme de travail pour la gestion de l'eau du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033,
- A DONNÉ un avis favorable sur les enjeux et le programme de travail proposés,

A DEMANDÉ à compléter l'enjeu n°3 sur la gouvernance, qui prévoit de renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques, afin de doter les territoires de moyens financiers et humains permettant d'améliorer les capacités d'intervention des structures en charge de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs du SDAGE (SAGE, syndicats de rivière, structures porteuses de site Natura 2000 en secteur de vallée, ...),

- A DEMANDÉ à compléter l'enjeu n°3 sur la gouvernance, qui prévoit de s'appuyer sur le SAGE, outil de planification locale de gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants, en proposant de s'appuyer sur l'étude HMUC* Indre et son comité de pilotage inter-départemental qui permettront d'engager ensuite la mise en place d'un SAGE et d'une Commission Locale de l'eau (CLE) à l'échelle du bassin versant de l'Indre dans son intégralité.

(Délibération CS 25-02-10)

** étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) : vise à apporter des éléments de connaissances et de méthodes pour aider à la gestion de la ressource en eau, dans un contexte d'évolution des besoins et du changement climatique.*

Point n°13 : Avis sur le projet des enjeux et programme de travail pour la gestion des risques inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033

Monsieur Luc DELLA-VALLE indique que le Pays Castelroussin Val de l'Indre a été consulté par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin en date du 6 novembre 2024 dans le cadre de la préparation du prochain plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) 2028-2033.

Cette consultation, qui concerne plus particulièrement les enjeux et le programme de travail pour la gestion des risques inondation de 2028 à 2033 du bassin Loire-Bretagne, intervient en application du Code de l'environnement et vise à recueillir les observations et propositions sur les projets de documents transmis dans le cadre de cette consultation.

Cette consultation concerne l'ensemble des habitants et acteurs concernés, dont le Pays Castelroussin Val de l'Indre en tant que structure porteuse d'un SCoT, qui doit délibérer au plus tard le 25 mars 2025.

Le plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) découle de la directive européenne 2007/60/CE adoptée en 2007, dite « directive inondation » et vise à établir l'évaluation et la gestion des risques d'inondation.

Le PGRI établi à l'échelle du bassin Loire-Bretagne pour la période 2022-2027 avait fixé les objectifs suivants en matière de prévention, de protection et de préparation contre les risques inondations :

1. préserver les capacités d'écoulement des crues, leurs zones d'expansion et les capacités de ralentissement des submersions marines
2. planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque
3. réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable
4. intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale
5. améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation
6. se préparer à la crise et favoriser le retour à la normale.

Le comité de bassin Loire-Bretagne et l'État a identifié et sollicite ainsi les avis pour la préparation du prochain PGRI sur les enjeux suivants :

- Enjeu n°1 : Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques d'inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?
- Enjeu n°2 : Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
- Enjeu n°3 : Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
- Enjeu n°4 : Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- A PRIS ACTE des informations communiquées par la Préfète de Région, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne, et le Président du comité de bassin relatives au projet des enjeux et programme de travail pour la gestion des risques inondation du bassin Loire-Bretagne de 2028 à 2033,

- A DONNÉ un avis favorable sur les enjeux et le programme de travail proposés,

- A DEMANDÉ à compléter l'enjeu n°1 sur l'organisation locale, afin de renforcer la cohérence et l'articulation des politiques publiques en dotant les collectivités compétentes en aménagement et environnement de moyens financiers et humains indispensables pour articuler ces politiques publiques à enjeux,

- A DEMANDÉ à compléter l'enjeu n°3 sur la connaissance, afin d'améliorer la connaissance permettant ainsi de mieux anticiper les risques d'inondations dues aux évolutions liées au dérèglement climatique.

(Délibération CS 25-02-11)

Point n°14 : Modification du règlement sur le télétravail

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que suite à la crise sanitaire du COVID-19 de 2020, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a instauré le télétravail afin de répondre aux enjeux d'ordre social, environnemental et sanitaire. Il est rappelé que la charte du télétravail a été votée par le comité syndical en date du 20 octobre 2020 (délibération n°CS 20-10-11).

Pour la mise en œuvre du télétravail au Sein du Pays Castelroussin Val de l'Indre, la charte décline et détaille :

- le champ d'application et des critères d'éligibilité du télétravail ;
- la forme du télétravail ;
- les modalités pour autoriser l'exercice du télétravail ;
- la durée de l'autorisation et de son renouvellement ;
- le lieu du télétravail ;
- l'organisation du télétravail ;
- les horaires de travail ;
- les équipements du télétravailleur et les engagements mutuels ;
- le maintien des droits et des obligations ;
- les assurances ;
- le suivi du télétravail.

Cinq ans après sa mise en œuvre et vu le bilan opéré, il est proposé d'actualiser la charte sur le télétravail de la manière suivante :

- Rappeler dans le préambule que le télétravail peut être mobilisé, de manière exceptionnelle, en période de crise (sanitaire ou autre) et pas uniquement en cas de pandémie ;
- La principale évolution se trouve à l'article 6 ; la durée de l'autorisation est délivrée pour la durée de présence de l'agent sur le poste (sauf changement des missions ou changement de poste) ;
- Cette nouvelle version de la charte du télétravail est l'occasion de compléter ou corriger d'autres points nécessitant d'être actualisés (articles 4, 7 et 9).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- A PRIS ACTE de ces évolutions,
- A APPROUVÉ la charte du télétravail du Pays Castelroussin Val de l'Indre modifiée,
- A AUTORISÉ le Président à signer les arrêtés individuels des agents autorisant l'exercice des fonctions en télétravail, ainsi que tous documents afférents.

(Délibération CS 25-02-12)

Point n°15 : Questions diverses / agenda

Monsieur Luc DELLA-VALLE a remercié Madame Emilie PIETU pour sa présence et pour avoir représenté le Conseil Régional lors de cette réunion du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Pour conclure la réunion, le Président a informé les participants des dates des prochaines réunions des instances administratives du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

- Bureau syndical (pour les membres désignés) : jeudi 3 avril 2025 à 18h00 (salle de réunion du Pays)
- Comité Syndical : date et lieu à fixer (fin avril/début mai).
Cette réunion devrait avoir pour objet notamment la signature des prochains CRST.

Le Comité Syndical :

- A PRIS ACTE de l'ensemble des informations communiquées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.